

8° M. Lemercier, instituteur suppléant, dans le district de Mataiea, à la date du 13 Mars 1863.

N° 15. — Par décision du Commissaire Impérial, en date du 19 mars courant, M. Brander a été autorisé à réparer et élargir le quai qui se trouve en face de ses magasins.

Certifié conforme :

L'ordonnateur p. i.

H. TRASTOUR.

PAPÉETE, LE 20 AVRIL 1863. (*)

(*) Cette date est celle de la réception du Bulletin aux archives.